



Négo Accord Congés

En débutant la réunion, la direction nous a confirmé son mail (**extrêmement confidentiel**) envoyé la veille, expliquant que l'activité partielle est repoussée jusqu'au 20 avril avec une reprise progressive à partir du 16 avril.

S'en est suivi la présentation aux organisations syndicales du projet d'accord sur la prise des congés aux salariés. En plus du décret mis en place par le gouvernement, notre direction n'a rien trouvé de mieux, comme proposition, d'étendre ce dispositif en se donnant le droit de prendre des jours de congé dans tous les compteurs existants pour pallier à l'activité partielle. Afin que chaque salarié donne 10 jours à la direction.

Etant donné que le mot d'ordre est « **l'économie** », la direction ne veut pas prendre en compte les revendications de la CGT dont le paiement à 100% des salariés en activité partielle et ne cesse de nous marteler que la situation n'est pas à la dépense mais bien de sauver l'économie du groupe durant cette période.

La CGT a rappelé à la direction que les **212 000 heures** de la demande d'activité partielle permettraient la fermeture de l'établissement pendant **5 semaines** et on ne débute que la troisième. De plus, avec les **10 jours** des ordonnances, la fermeture pourrait s'étendre jusqu'au **11 mai**. Il n'est évidemment pas vital pour l'entreprise de prendre d'autres jours de congé.

C'est pour cela que la CGT ne sera jamais signataire d'un accord qui **détruit** encore plus **les droits des salariés**.

La direction va tout de même demander aux salariés, **qui le souhaitent et sans obligation de le faire**, de mettre des congés personnels dans leur compte CET. Afin qu'elle en dispose pour diminuer l'activité partielle.